

Stage syndical « la souffrance au travail » le 4 juin

A tous les enseignants qui ont envoyé leur demande d'autorisation d'absence à leur IEN pour participer au stage syndical du 4 juin, pensez à vous inscrire auprès du SNUipp-FSU 26 soit par courrier en renvoyant le bulletin à imprimer ci-joint soit en renvoyant un mail au snu26@snuipp.fr.

Premiers changements annoncés depuis l'élection du nouveau Président

1. Evaluations nationales CE1-CM2

Dès sa nomination, le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale devrait annoncer que le dispositif d'évaluation CE1-CM2, programmé du 21 au 25 mai, ne survivra pas à sa forme actuelle. L'annonce de suspendre la lourde et inutile procédure de remontées des résultats des évaluations CE1 et CM2 constitue un premier changement positif pour l'école.

Pour la session de mai 2012, les DASEN et les IEN devraient être informés de l'abandon de la procédure de saisie et de remontée des résultats au Ministère.

Les livrets, déjà imprimés, seraient mis à la disposition des enseignants pour une utilisation locale au sein de l'école (Utilisation des items qu'ils jugent utiles à leur classe et à la réussite des élèves, support de communication avec les parents...).

L'indemnité de 400 euros serait alors maintenue.

Pour l'avenir Il y a nécessité de remettre à plat tous les dispositifs d'évaluation à la maternelle comme en élémentaire. A ce titre, le SNUipp-FSU salue l'annonce de discussions qui devraient s'ouvrir avec le nouveau ministre cet été.

2. Evaluations des enseignants

Le conseiller aux questions d'éducation de François Hollande, Vincent Peillon, a annoncé que le décret sur l'évaluation des personnels, publié le 8 mai dernier au J.O., sera abrogé dès la mise en place du nouveau gouvernement.

Il s'agit d'une première mesure qui répond à la demande unanime des organisations syndicales qui avaient vivement critiqué et rejeté ce texte qui n'aurait pas amélioré la dimension formative de l'inspection et qui aurait freiné les carrières.

Mouvement

Le mouvement est en ligne sur notre site à l'adresse : <http://26.snuipp.fr/spip.php?article1066>.

A ce jour nous constatons encore des dysfonctionnements et supposons de possibles modifications à la marge.

Si vous avez des recours à formuler concernant votre affectation, il faut que votre courrier adressé au directeur académique, arrive à l'inspection académique avant le 16 mai. N'oubliez pas de nous envoyer un double.

CAPD le 21 mai 2012

La CAPD aura lieu le lundi 21 mai à partir de 9h00, l'ordre du jour est le suivant :

- approbation du procès verbal de la CAPD du 12 mars ;
- liste d'aptitude pour l'intégration dans le corps de professeur des écoles ;
- congés de formation professionnelle ;
- délégation en ASH ;
- PACD (poste adapté de courte durée) ;
- mouvement 2012 ;
- examen des baisses de note d'inspection ;
- questions diverses...